

# L'Afrique peut-elle peser dans le débat international sur la migration ?

## Pistes autour de la teraanga ou de l'hospitalité

**Abdourahmane Seck,**

*Centre d'étude des religions, Université Gaston Berger / Groupe d'action et d'étude critique (GAEC)*

*Email address: abdourahmane.seck@ugb.edu.sn*

### Résumé

*Cet article met en lumière quelques raisons, imaginaires et pratiques qui peuvent aider l'Afrique à construire une voix qui compte dans le débat international sur la migration. L'article développe une réflexion critique et décoloniale basée sur des observations et des conversations principalement engagées à Saint-Louis du Sénégal auprès de communautés migratoires européennes blanches. Cette réflexion convoque aussi d'autres situations de références qui empruntent à l'actualité et à la propre expérience migratoire de l'auteur. Autour de cette approche et de ces matériaux, l'idée de l'hospitalité est revisitée à l'aide de quelques leçons en provenance d'Afrique.*

### Abstract

*This paper highlights some of the reasons, imaginaries and practices that may help Africa build a voice which matters in the international debate on migration. The article develops a critical and decolonial reflection based on observations and conversations mainly engaged in Saint-Louis, Senegal, with white European migrant communities. This reflection also calls upon other situations embedded in current events and in the author's own migration experience. Based on this approach and these materials, the idea of hospitality (teraanga) is revisited thanks to lessons learned from Africa.*

## 1. Autour de la (non) méthode ou en guise d'introduction

Mi-novembre 2017... Le monde découvre, stupéfait, l'existence de marchés aux esclaves dans la Libye post-Kadhafi<sup>1</sup>. De nouveau, la question des mobiles et raisons de la migration des Africains, vers l'Europe, refait surface dans le débat continental et

---

1 Nima Elbagir, Raja Razek et Alex Platt ont réalisé un reportage diffusé par la chaîne de télévision américaine, CNN. Des extraits du programme ont rapidement été repris et diffusés à travers aussi bien d'autres chaînes de télévisions qu'à travers les médias sociaux. Voir la page que lui consacre *Courrier International* sur son site : <https://www.courrierinternational.com/video/cnn-filme-une-vente-aux-encheres-de-migrants-en-libye>

diasporique<sup>2</sup>. S'il y a autant de risques dégradants et mortels dans l'entreprise migratoire dite clandestine, alors pourquoi existe-t-il, aujourd'hui, en Afrique, des jeunes qui tentent et surtout retentent le « pari fou », en dépit de tout, et jusqu'à ce que, dans bien des cas, mort s'en suive ? La question est aussi posée de savoir, pourquoi dans le cas spécial du continent africain et des Africains noirs, l'aventure migratoire vers l'Europe accouche-t-elle presque banalement et trop souvent de ceci : drames et morts ?

La signification de ces questions et des réponses qu'elles appellent inscrivent cet article<sup>3</sup> à la confluence de l'histoire moderne et contemporaine de l'Afrique et, à quelques égards, de la philosophie morale et politique. En effet, le problème migratoire africain contemporain pose la question de ses racines post-coloniales d'une part, et, d'autre part, celle de l'éthique de l'accueil dans un monde irréversiblement relié.

Ainsi que le rappelle, Abdourahman Waberi à la suite d'Achille Mbembe : « *la planétarisation de la question africaine* » et son corollaire « *l'africanisation de la question planétaire* » sur le plan philosophique et esthétique ne sont rien d'autre que l'événement du XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>4</sup>. De fait, et sans entretenir d'inutiles frontières entre les champs, l'événement en question débordé l'esthétique et le philosophique, pour requérir de l'académique un peu plus de politique. À ce titre, c'est à partir d'une positionnalité africaine que ce travail entend *répondre de* la question suivante : existe-t-il, à partir de nos discours et imaginaires, de notre histoire et de nos cultures d'accueil de l'étranger et donc du phénomène migratoire, des savoirs et des héritages mobilisables dans la production de situations de références théoriques, critiques et pratiques, capables de rompre le contrôle que les pays du Nord exercent dans le débat international sur la migration ?

Les *situations*<sup>5</sup> auxquelles renvoient notre question, ici, réfèrent aux inscriptions des migrations internationales européennes dans l'espace sénégalais, mais surtout encore

- 2 Lire l'analyse à la fois précieuse et précise de Martin Lemberg Pedersen qui épingle la responsabilité de l'Union européenne, traduit par Aurélie Caparros, le 27 janvier 2018, sur le lien suivant : <http://www.slate.fr/story/156817/union-europeenne-gestion-migrants-libye-frontieres-esclaves>. Dernière consultation le 14/12/2020. Dans la même foulée, voir l'entretien accordé par Boubacar Boris Diop, « Les nouveaux damnés de la terre », à *Africultures*, 2006/2 (n° 67), p. 173-183. Voir également le texte et la liste des premiers signataires de la Tribune et de la pétition : « Libye : réduits en esclavage parce que noirs », paru dans *Liberation* du 20 Novembre 2017 : [https://www.liberation.fr/planete/2017/11/20/libye-reduits-en-esclavage-parce-que-noirs\\_1611301](https://www.liberation.fr/planete/2017/11/20/libye-reduits-en-esclavage-parce-que-noirs_1611301)
- 3 Cette recherche a été rendue possible grâce au financement de la Fondation Heinrich Böll et au programme Migration and international law in Africa, the Middle East and Turkey (MILAMET Research Network).
- 4 Abdourahman Waberi « Ateliers de la pensée : le souffle de Dakar », *Le Monde Afrique*, 08 Novembre 2016, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/08/ateliers-de-la-pensee-le-souffle-de-dakar\\_5027509\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/08/ateliers-de-la-pensee-le-souffle-de-dakar_5027509_3212.html)
- 5 Je substitue ici le terme de « situation » à celui, classique, de « terrain ». L'idée, est, au-delà, de la question de la réflexivité, ou encore au-delà de la question du contexte historique spécifique, d'insister sur une approche épistémologique qui prend ses distances avec toute prétention à une logique d'investigation systématisée, productrice de données justifiées par une démarche méthodologique d'objectivation et d'objectivation du problème que cet article essaie d'articuler davantage sur le mode de l'essai, que de celle d'une approche sociologique ou sociographique. La notion de *situations* me permet surtout aussi d'insister sur la dimension conversationnelle de ma démarche, le caractère fortuit des événements qui concourent à leurs possibilités, mais aussi tout ce qui me rattache à la question que je pose et qu'il ne m'intéresse pas d'explorer de l'extérieur (ou en mode distanciel).

aux accueils qu'elles y rencontrent aussi bien de la part de nos institutions que de nos communautés. Ces situations, nées de pérégrinations qualifiées de non anthropologiques, m'ont ouvert, au gré de relations et de rencontres amicales, à un spectre de fragments de vies et de petites histoires journalières dont la trame tisse l'épaisseur des environnements sociaux, culturels et géopolitiques qui façonnent la condition de migrant que je souhaite réfléchir, à partir de Saint-Louis du Sénégal, creuset historique de migrations internationales et cible privilégiée des interventions critiques de la part de l'Union Européenne dans sa lutte contre l'émigration dite clandestine. Le choix de Saint-Louis ne procède d'aucun parti pris méthodologique, si ce n'est que j'y vis et y travaille, et que les situations qui ont fini par donner corps à ma réflexion s'y sont nouées.

Dans *After Method* (2004), John Law rappelle combien la prétention de la méthode à restituer l'ordre des choses ou de la réalité, peut être trompeuse. Si la nature des choses est bien souvent, et à bien des égards, de l'ordre de ce qui échappe constamment, alors quel discours d'ordonnancement pourrait, dans ces conditions, être inattentif au risque de n'être au mieux qu'un arrangement avec la réalité, et, au pire, qu'une imposture ? Si le détour par Law vaut ici, c'est que les *terrains d'étude sur la migration* n'échappent pas à cette considération. Et, ici, plus qu'ailleurs sans doute même, les résultats de la méthode sont la politique de la méthode, ainsi que B.S Chimni (1998 : 361, 366-368) le suggère à propos de la construction des légitimités des savoirs autorisés qui fondent et justifient les politiques à l'œuvre dans la gouvernance internationale des migrations<sup>6</sup>.

## I. Contre la bibliothèque du « problème » migratoire européen

Dans leur étude des migrations internes au Sénégal, Duboz, Macia, Gueye, Boëtsch et Chapuis-Lucciani (2011), suggèrent un lien entre préjugés économiques et réponses migratoires dans le développement de l'exode rural. Cette réponse migratoire développée à l'intérieur de l'espace national, de la campagne à la ville, va être aussi celle développée vers l'international, en vertu des mêmes conditions de préjugés environnementaux, économiques et politiques qui ont été bien détaillées à travers des travaux et concepts clés : « développement inégal » (Amin :1973) ; « sous-développement de l'Afrique par l'Europe » (Rodney : 1972) et « système néocolonial » (Ly : 1981). Il importe de s'arrêter sur la figure singulière qui émerge dans la tension qui anime d'un bout à l'autre ces deux notions de « réponses migratoires » et de « préjugés » : le migrant économique. Bien au-delà du débat « problème *vs* solution » qu'elle occasionne, la figure du migrant économique est avant tout un *smoking gun*. Elle est à la fois la preuve du crime et celle de la tentative de son effacement dans une forme de dépolitisation dont l'incidence est capitale : faire valoir le point de vue de la *charité*, de la *technicalité* et du *juridisme*, au détriment de l'identification

6 Le travail de Achime E. Tendayi (2019) que je discute à la fin de cet article m'a introduit aux travaux de B.S Chimni que je convoque ici et, un peu plus loin, ceux de E. G. Rodriguez.

de la chaîne des responsabilités, et donc de possibles réparations de vies détruites par des choix contraints<sup>7</sup>. En défendant la thèse de la migration comme décolonisation, Achiume E. Tendayi (2019) place au centre de son plaidoyer un critère d'empiètement de souveraineté défavorable qui, justement, garantit au *migrant économique* des droits ou réparations dans l'espace dans lequel il convoite de migrer, en dépit d'une législation internationale qui protège une acception étriquée de la souveraineté.

Les témoignages vivants qui accompagnent les processus de choix contraints du « migrant économique » prémunissent contre différentes formes de méprise sur les enjeux politiques des droits ou des réparations. Ces témoignages font l'objet d'attention dans le contexte sénégalais, dans des ouvrages parus dans le sillage de *Le Sénégal des migrations* (Diop : 2008), *Mémoires de routes et de corps* (Seck, Canut, Ly : 2015) ou encore *Des Francenabe aux Modou-Modou* (Fall : 2016). Corrélativement, dans la production culturelle et artistique, on peut noter le film de Maty Diop, *Atlantique* (2019), celui de Moussa Touré *La pirogue* (2012) ou encore le roman d'Abass Ndione, *Mbèkè mi, à l'assaut des vagues de l'Atlantique* (2008). S'il importe de prêter attention aux témoignages vivants, c'est qu'ils sont l'espace dans lequel les réponses migratoires parlent par elles-mêmes et pour elles-mêmes, en révélant des vies humaines qui appellent une réhabilitation. Dans le récit de son incroyable odyssee l'ayant mené de son Cameroun natal aux forêts de Ceuta et Melilla, Fabien Didier Yene (2010) raconte une scène ordinaire. Leur guide les a trahis au milieu du désert, à la porte de Libye, en les livrant à une escouade de pilleurs à sa solde.

« - Mettez-vous à poil et couchez-vous sur le ventre ! Tout le monde, saisi par la peur, se déshabilla rapidement. (...). Tous les vêtements furent déposés à un endroit. Deux hommes commencèrent la fouille. Les chaussures et vêtements furent déchirés, les moindres plis dé cousus. Alladji [Le passeur] donna l'ordre que chacun fasse ses selles, l'anus étant un endroit à ne pas négliger pour trouver de l'argent. Personne n'y étant arrivé, un des partenaires alla chercher lui-même dans l'anus des passagers. Après cela, ils appelèrent, à tour de rôle, deux filles avec lesquelles ils partirent un peu loin. Peu après, leurs cris faisaient rire ceux qui surveillaient les voyageurs couchés par terre, pleurant en silence et se lamentant sur leur sort. (...) Un Nigérian, voulant dire à Alladji de ne pas toucher à sa sœur, reçut un violent coup de crosse sur la nuque et s'écroula. (...). Personne n'osait parler, tous pleuraient et les larmes

7 La littérature critique et décoloniale autour des migrations internationales règle un problème important à travers cette notion de « choix contraint ». En effet, il permet de requalifier l'acte migratoire en le dégageant des accusations d'abus et en ramenant le focus sur le contexte qui rend impérieux l'acte en question.

coulaient sans cesse de leurs yeux. Le Nigérien fut embarqué, avant de mourir quelques minutes plus tard. Plus loin, il fut descendu de la voiture et déposé dans un endroit entre des rochers, sans commentaire à sa sœur »<sup>8</sup>.

L'identification de la chaîne longue des responsabilités dans ces vies dont on n'a pas tenu compte, abandonnées à une mafia non conjoncturelle, bute sur un narratif dominant dont l'objectif, ainsi que le souligne la sociologue E. Gutiérrez Rodríguez (2018 : 20-23), est de laisser croire que le foyer instigateur de la migration internationale est l'exclusif foyer victime de celle-ci d'une part, et, d'autre part, de passer sous discrétion le passé de migration coloniale de l'Europe.

C'est à l'avance, longtemps avant leurs mésaventures sur les chemins de l'Europe, que l'architecture des virtualités et des contraintes qui a perdu les compagnons de route de Fabien Didier Yene, les a condamnés à une mort certaine. Compagnons sans noms, si ce n'est qu'ils sont désignés « Sénégalais », « Nigériens », « Tchadiens » et autres. Cette architecture qui s'accompagne de constantes inversions de rôles, de responsabilités et de culpabilités dans ce qui arrive aux migrants dits irréguliers en route vers l'Europe se manifeste dans le marbre des textes et règlements internationaux. Or, justement, la gouvernance internationale de la migration et ses instruments issus de l'après seconde grande guerre échappent difficilement à deux remarques. La première est l'avertissement de Daniel Ben Saïd (1946-2010), philosophe et militant Trotskyste : « le droit international en question n'est jamais que le droit des vainqueurs de la dernière guerre qui se sont entendus pour fixer les règles de la suivante. Il n'a force de loi qu'aussi longtemps qu'il reste en lui quelque chose de sa puissance fondatrice »<sup>9</sup>. Dans la seconde, Marc-Antoine Perouse de Monclos fait observer ce qui suit : « Signé au début de la Guerre froide, ladite Convention [de Genève] reflète une conception ethnocentrée et européenne des conflits armés, avec des États-nations au faite de leur puissance (...). Sur le continent noir, la plupart des déplacements liés à des conflits armés se caractérisent plutôt par un défaut d'État » (2006 :185). On ne peut que se demander pourquoi nos indépendances formelles, et les spécificités de nos situations, n'ont en rien changé, 60 ans durant, la vertu de la loi internationale et qu'est-ce que cela peut bien pouvoir signifier ?

Répondre à ce problème, c'est d'abord l'entendre aux plans intellectuel et politique. Cela, en effet, requiert d'admettre que l'écart préjudiciel qui existe entre les principes

8 Cf. Fabien Didier Yene, *Migrant au pied du mur*, aux éditions Atlantica Séguier, 2010, p.69. Fabien Didier Yene a fait partie de la caravane qui a voyagé du Maroc au Sénégal, en décembre 2010, lors du Forum Social Mondial, pour prendre part à la déclaration de la Charte des migrants. Fabien est décédé, quelques années plus tard, en 2019, des suites d'une crise cardiaque, alors qu'il était en vacances dans son pays natal, en provenance de la France qu'il avait fini par atteindre après des années de combats menés dans les forêts de Ceuta et Melilla, puis dans le mouvement associatif des migrants subsahariens pris au rets des quartiers périphériques des grandes villes du Maroc dans le cadre de Frontex.

9 Consulter le site dédié à ses articles et réflexions : <http://danielbensaid.org/Pour-une-critique-de-la-violence#:~:text=Le%20droit%20international%20en%20question,chose%20de%20sa%20puissance%20fondatrice>.

fondateurs de la Société internationale (singulièrement à partir de la seconde grande guerre) et les pratiques réelles de sa jurisprudence, la nature de ses mécanismes et les fonctions patentes de ses institutions de gouvernance repose, congénitalement, sur la défense de ce que j'appelle le *butin*<sup>10</sup> de l'Europe. La situation est bien plus troublante que ce qu'on en dit souvent. En effet, ce butin n'a pas seulement été accumulé sans foi ni loi, une fois pour toute et de manière *regrettable* quelque part<sup>11</sup>, entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le premier tournant du XX<sup>e</sup> siècle, à la conjonction des valeurs du racisme et du capitalisme extracteur. Le processus d'accumulation s'est maintenu non seulement à travers les systèmes de coopération internationale issues des décolonisations d'une part, mais aussi, à partir de leurs crises et réformes dans les années 90, dans les formes actuelles et extrêmes de dérégularisation néolibérale de la globalisation.

Si le lien entre ce butin et le soi-disant problème migratoire de l'Europe nous importe, c'est du fait de ce dont l'État européen contemporain, au fond, est le nom, c'est-à-dire le conservateur légal d'une politique de recel de butin<sup>12</sup>. Politique dont il est à la fois le produit et l'héritier. Dans son ontologie propre, la politique de recel ne peut remplir sa mission qu'à la condition inaugurale d'*effacer* le migrant (ici le sujet de l'ancien territoire colonial), constamment, à plusieurs niveaux, notamment dans l'espace, dans le discours et dans la mémoire. Cet effacement n'est possible, du reste, qu'au prix d'une racisation du migrant en tant que produit insoluble, en nécessité, dans le périmètre des imaginaires nationaux de l'Europe. Chowra Makaremi (2007) parle à propos de la France d'une « *institutionnalisation d'une 'xénophobie d'État'* » qui s'exprime dans le décalage entre le « *discours universaliste républicain* » et la nature des performances politiques (déclarations, stéréotypages, dramatisation) qui préside à l'action publique dans le domaine de l'immigration. Elle montre, au plus fort de la campagne étatique de « maîtrise de la migration », avec la loi ADN, que la nature et l'orientation des mesures préconisées ne semblaient non seulement pas prendre en charge des indicateurs urgents, mais, de plus, semblait être « *une affaire entre la France et les Africains* » (2008 : 3). De fait, nous pourrions parler, de manière moins pudique, de ciblage racial. Dans l'Italie, voisine, Iside Gjergji (2013) a documenté une large palette de pratiques policières de terrain, de cultures d'interprétations des dispositifs juridiques et de réglementations administratives qui finissent par constituer ce qu'elle appelle un *infradroit* appliqué aux étrangers, et dont la conséquence majeure est de les enfermer dans une *condition juridique subalterne*.

10 Outre les références mentionnées plus haut, voir l'ouvrage : *The looting machine: warlords, tycoons, smugglers and the systematic theft of Africa's wealth* de Tom Burgis, Harper Collins Publishers, 2016.

11 Toute la question, encore fort mitigée, des présentations d'excuses ou des reconnaissances de crimes contre l'humanité dans les passés esclavagistes et coloniaux de l'Europe.

12 Voir, notamment pour ce qui concerne la France, (et pour ne pas sortir pour une fois du face-à-face) toute la juridisation outrancière de la question de la restitution de patrimoines proprement volés, souvent arrachés dans le sang, mais constitutionnellement protégés comme biens inaliénables de la patrie.

Pour illustrer le drame de l'indépassable exclusion qui se joue ici, on peut évoquer, entre une multitude de choix possibles, le répertoire musical d'un groupe comme Zebda, composé d'enfants dont les parents ont immigré en France, à travers des albums comme *Le bruit et l'odeur* (1993), *Essence ordinaire* (1998), *Origines contrôlées* (2007)<sup>13</sup>. Un refrain résume, sans doute bien, l'ensemble de cette trame :

*Je suis celui qu'on a puni deux fois*

*Ici et puis là-bas*

*Je suis celui qu'on a puni deux fois*

*Ici et puis là-bas*<sup>14</sup>.

Dans son répertoire propre, la réponse apportée au plaidoyer à la fois inquiétant et logique de l'ancien Président sénégalais, Abdou Diouf, au début des années 1980, avertissant la communauté internationale d'une « *invasion de l'Europe par la jeunesse africaine* » si un plan Marshall pour l'Afrique n'était pas immédiatement pris au sérieux, n'est pas moins illustrative. En effet, à la place d'un plan Marshall, l'Europe a construit des réponses sous deux axes solidaires : fiction narrative dont le maître-mot est « crise migratoire » et escalade sécuritaire dont le maître-mot est « souveraineté ». Ayse Ceyhan et Anastassia Tsoukala ont bien capturé ce tournant : « since the 1980s, migration has become the catalyst supposed to be able to summarize most of the current social problems of Western societies. By a sidestepping of the nonsecular insights of economic, social, and cultural analyses, immigration is now apprehended under the nearly exclusive angle of securitarian and identitarian preoccupations » (2002 : 23).

Et nous voilà donc dans le terreau qui alimente toute une économie politique de maîtrise des circulations non européennes dans l'espace du globe, à travers des dispositifs d'endigement combinant diverses sortes de sciences, de technologies ; de mobilisation de ressources financières et militaires ; ainsi que la complicité cynique ou désarmée des régimes politiques africains.

De nouveau, les témoignages vivants sont ici essentiels. Suivons-les. Le jeune homme lâcha, tout d'un coup, au milieu d'un flot de fragments de paroles insensés, entrecoupés de silences, dont je ne savais s'il fallait s'en inquiéter ou juste les écouter et les accepter, une terrible phrase, dans une lucidité qui ne souffrait d'aucun doute : « Je veux bien

13 Dans le résumé du travail de thèse qu'elle leur consacre, en 2014, Armelle Gaulier écrit : « Le groupe de musique Zebda est né d'une aventure associative pendant les années 1980 à Toulouse. Composé de Français issus de l'immigration maghrébine postcoloniale et des immigrations espagnoles et italiennes du début du XXème siècle en région Midi-Pyrénées, Zebda connaît un certain succès en France pendant les années 1990. En revenant sur l'histoire de la création du groupe, liée notamment au mouvement des marches pour l'égalité des années 1980 et à une aventure associative et militante qui aboutira à la création du Tactikollectif dans les années 1990, cette thèse cherche à comprendre et caractériser l'outil musical Zebda. La problématique de recherche est la suivante : en quoi la musique du groupe Zebda permet-elle de questionner les fondements de la société française : son processus de citoyenneté comme son vivre ensemble ? ». De la même auteure, lire : « Chansons de France, chansons de l'immigration maghrébine. Étude de l'album *Origines contrôlées* », *Afrique contemporaine*, 2015/2.

14 Cf. album *Essence ordinaire*.

ête l'agneau du sacrifice. Mais, il y a la manière... ». Cette scène dramatique se passe à quelques encablures de l'Université Mouhamad V de Rabat, au milieu d'un déjeuner d'au-revoir avec mon collègue et ami Jillali El Adnani. Alors que je l'attendais, je le vis venir avec ce jeune homme, tantôt fort distrait, tantôt présent, et parfois délirant. Je l'ai reconnu de loin comme un Sénégalais et, je devais l'admettre très vite, notre inattendu invité était mal en point. Il n'avait pas besoin de raconter son histoire, je la connaissais. Il était de ceux-là, nombreux, dont on disait, là-bas, que le « désert leur avait marché sur la tête ». Jillali me dit qu'on l'avait appelé pour parler avec lui, car le jeune homme voulait voir le Président de l'université et que son cabinet ne savait plus quoi faire. Une énième vie gâchée, irréversiblement voguant à un destin dont personne, de plus en plus, ne saura quoi en faire ou qui doit en répondre. Mon avion m'attendait dans les heures qui suivaient. Lui, cet absent, une famille l'attendait-il encore dans notre Sénégal commun ? Honteux et terrifié, j'ai vu ce que je savais : l'abandon des nôtres.

En effet, les réponses européennes ont aussi consisté, singulièrement à partir des événements de Ceuta et Melilla en 2005, à enrôler allégrement les États et les communautés africaines dans la défense de l'agenda migratoire européen, à partir d'un vocabulaire centré sur la notion de « partenariat ». Ainsi, le Conseil européen pouvait publiquement, sous bonne escorte de ses 'partenaires africains', se prévaloir d'œuvrer « pour réduire les flux de migration clandestine et les pertes en vies humaines, assurer le retour des immigrants illégaux dans de bonnes conditions de sécurité » (Conseil européen 2005 : 9) » (Cité par L. Kabbanji, 2011 : 7). Kabbaanji montre comment cet enrôlement s'est concrètement traduit par une série de glissements et de réajustements de la politique migratoire de la CEDEAO : « (...) durant la période 1975 à 1993, la gestion des migrations relève d'abord de la mise en place des mécanismes devant permettre de libéraliser la migration intracommunautaire. En 2008, l'approche commune réoriente les objectifs poursuivis par l'organisation en matière de migration : il ne s'agit plus uniquement de mettre en place la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace communautaire, mais également d'adopter des mesures relatives aux migrations interrégionales, particulièrement entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe » (2011 : 43).

Pour apprécier à sa juste valeur le tableau qui se dessine ici, il y a deux choses à considérer clairement : c'est, d'une main les parts africaines dans les circulations incriminées en Europe et, de l'autre, les parts africaines dans les circulations globales. « Pourtant, les *Perspectives des migrations internationales 2019*, rendues publiques (...) par l'OCDE, ne montrent pas une Afrique aux portes de l'Europe. Si ces statistiques mettent l'accent sur une planète plus que jamais en mouvement où 5,3 millions de personnes se sont installées en 2018 dans un des trente-six pays de l'OCDE (soit 2 % de plus que l'année précédente), elles pointent surtout que seuls 300 000 Africains sont arrivés dans ces pays industrialisés<sup>15</sup> ». Irréductiblement aveugle aux faits, le discours européeniste anti-

15 Par Maryline Baumard, publié le 18 septembre 2019, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/18/six-lecons-sur-les-migrations-africaines\\_5511874\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/18/six-lecons-sur-les-migrations-africaines_5511874_3212.html)



migration (africaine, notamment) n'est pas devenu moins inquiet, moins claironnant, moins indécant.

Annoncée pour ouvrir et garantir un monde plus sûr, la chute du mur de Berlin en 1989 est suivie par une succession de chocs allant de l'éclatement sanglant de l'ex-Yougoslavie aux deux guerres d'Irak ; de la traque mortelle d'Oussama Ben Laden dans les terres afghanes et pakistanaises à l'assassinat de Mouammar Kadhafi en Libye, en passant par la Syrie et les guerres civiles africaines pétrolières des années 90 et 2000<sup>16</sup>. Les incidences migratoires qui ont résulté de ces déstabilisations impulsées par la nature des relations internationales ont porté à son point culminant, dans la fin de l'année 2015, le narratif des institutions européennes sur ce qui serait un péril migratoire qui affecterait ses intérêts économiques, sociaux et sécuritaires. Mais même pris dans la séquence de 2015 que je viens de considérer, et notamment au plus fort de l'exposition médiatique de migrants syriens exténués et affamés cherchant à atteindre ou à traverser l'Europe, les faits se révèlent têtus face à la persistance des cris d'orfraie de l'Union Européenne. Pour un million de victimes provisoirement accueillies sur le sol européen, les voisins de la Syrie, bien moins lotis, en accueillait trois fois plus. Face à la vérité des chiffres, l'imposture de majesté de l'Europe dans la défense des droits de l'Homme est incapable de résister à la moindre petite charge. Et c'est bien cela qui la rend à la fois inquiétante et intrigante surtout, car elle indique en fait que le positionnement de l'Europe face à la question migratoire ne relève pas d'un désir de solution internationale négociée, mais d'une logique froide d'affrontement.

À quelques égards, le recensement biométrique des Africains à grand renfort de programmes de coopération internationale sur la bureaucratie et l'état civil, ainsi que la soumission à des examens ADN appliquées dans divers dossiers de regroupement familial, donnent à penser l'extravagance des infrastructures diplomatiques et martiales dont la fonction est de forger la *culture de base* de l'économie émotionnelle qui préside aux débats contemporains sur le phénomène migratoire. Cette économie émotionnelle, du reste, imbibé le débat public africain et montre combien ses principales victimes l'ont de fait intériorisé.

Au Sénégal, dans la première moitié du mois de novembre 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 avait fait 326 morts depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars de la même année, tandis que dans la même période et en l'espace de quelques semaines seulement les profondeurs de l'Atlantique et de la Méditerranée venaient de prendre les vies d'un peu moins de 500 jeunes candidats africains au départ. En réponse au désastre, plusieurs dizaines d'autres jeunes furent placées en état d'arrestation pour délits de migrations clandestines<sup>17</sup>. Et alors que des députés de la nation, faussement outrés,

16 Pour ce qui concerne l'Afrique, se référer aux travaux solides menés par *Agir Ici* et *Survie* sur les liens mafieux entre les sphères étatiques françaises, les grosses compagnies françaises et les régimes tyranniques et corrompus africains qui ont déstabilisé la paix, la sécurité et les accès aux droits sur le continent africain.

17 Sur ces délits de migrations clandestines, voir l'article de Malado Agne dans ce dossier thématique.

en appelaient à une « criminalisation de la migration clandestine », tout ce que le pays comptait de plus grands dignitaires religieux étaient invités à se mettre en premières lignes pour admonester les téméraires. Dans certains endroits du pays, des comités populaires se sont spontanément formés pour intercepter des pirogues sur le départ et les livrer à la police et à la gendarmerie<sup>18</sup>.

Dès lors, notre question de départ, *l'Afrique peut-elle peser dans le débat international sur les migrations* ne trouve-elle pas là une toute éloquente réponse ?

Il se peut que non. Poursuivons.

## II. Migrants européens en contexte saint-louisien : notes à partir de pérégrinations non anthropologiques<sup>19</sup>

La question centrale posée dans cette partie est celle de la condition de migrants et d'étrangers dans le contexte sénégalais. Toutefois, il importe de préciser encore que la question est abordée du point de vue de communautés particulières que sont les communautés de ressortissants de l'Union Européenne. Que nos interlocuteurs s'y rattachent, spécifiquement ou non, n'est pas la question, mais plutôt l'existence de ces communautés, de façon objective et opérationnelle, sous des traits décrits ailleurs comme des « ethnoscapes » (Arjun Appadurai : 2015). Binta me dit : « La présence d'une communauté, quand tu n'es pas chez toi, c'est important en termes de tout... de musique, de cuisine et d'émotion. Dès lors, chercher à nier ou à s'échapper d'une vie communautaire cela n'a pas beaucoup de sens ». Dans le contexte qui nous intéresse, la question de l'asymétrie des moyens au profit de ces communautés dans l'espace qui les accueille ne peut pas être évacuée, singulièrement dans une ville comme Saint-Louis. Toujours pour Saint-Louis, histoire coloniale et présent patrimonial se conjuguent pour conférer à la ville de multiples temporalités, expressions et témoins de clivages historiques et contemporains analysés dans le travail de Hélène Quashie (2016) ou encore de Mouhamedoune Abdoulaye Fall (2011, 2020). Certes il ne s'agit pas de confondre ces communautés avec les cartels transnationaux capables d'orienter, plus

18 La réflexion dans ce paragraphe a été possible grâce à des partages reçus à travers les médias sociaux et sur la base d'échanges riches au cours d'un séminaire ad-hoc : « Sortir du discours dominant sur l'immigration dite clandestine » co-organisé par le Groupe d'action et d'étude critique – Africa (GAEC-Africa) et le Laboratoire de sciences sociales de l'IFAN, en novembre et décembre 2020. C'est le lieu de remercier mon collègue Mouhamed Abdallah Ly qui a attiré mon attention sur ces événements et a permis à notre séminaire d'en discuter.

19 Dans cette section, j'ai essentiellement recours pour mes citations à des fragments de conversations ordinaires avec trois ressortissants de l'Union Européenne vivant au Sénégal, respectivement depuis 20 ans pour la première, Khady ; depuis 15 ans pour le second, Birame, et, enfin depuis 8 ans pour la dernière, Binta. Ils habitent et gagnent leur vie à Saint-Louis où ils exercent des activités libérales et à titre privé pour les deux premiers et publique pour la troisième. Je leur attribue ici pour pseudonymes des prénoms du pays, comme cela se fait traditionnellement pour les étrangers. Je ne donne pas non plus l'origine nationale de mes interlocuteurs et, parfois, je l'ai changée quand cela n'avait pas d'incidence dans la compréhension des fragments de nos conversations.

décisivement que l'État national, la capture, la conservation et la transmission des ressources disponibles sur le territoire de l'accueil. Il n'est pas question non plus de nier, en vertu des inégalités socioéconomiques qui traversent les deux hémisphères dont elles sont le trait d'union (Nord-Sud), leurs réels pouvoirs de manœuvres à partir d'espaces que je qualifie, ici, de *salons*. Il est vrai, également, que pour les ressortissants des communautés européennes ces salons ne sont ni toujours inclusifs, ni toujours attractifs du reste. Nombre de ressortissants européens à Saint-Louis cultivent ainsi le sens de la distanciation avec les cercles privilégiés de l'*establishment blanc*. Ils rejettent, par exemple, l'idée d'être des « expats » et préfèrent se définir comme « migrants ». Biram, la deuxième moitié de la quarantaine sonnée, nous confie avoir été confronté à diverses reprises, depuis qu'il a commencé à voyager à l'âge de 17 ans, à des situations de rétention qu'il a partagé avec d'autres migrants. Il admet que cela n'a jamais trop duré pour lui. « J'étais à chaque fois, retiré de là. Mon passeport me sauvait à chaque fois »<sup>20</sup>. À la différence de Biram, l'imaginaire du migrant n'est pas mobilisé par Xadi pour qualifier sa condition de Française au Sénégal. Elle tient à préciser, toutefois, ceci : « Pendant longtemps, je n'ai pas vraiment fréquenté les Français d'ici et j'habitais à Pikine Tali bu bees<sup>21</sup> ». Xadi explique que ce fut, pendant longtemps, difficile pour elle, et sourit à se rappeler pourquoi elle ne « supporte plus le cakri »<sup>22</sup>. Après son divorce, Xadi a travaillé dans une boutique dans le centre-ville de Saint-Louis appartenant à un couple mixte franco-sénégalais. Le couple l'a pris en sympathie, lui a confié d'abord la gérance, puis, ensuite, lui a cédé l'affaire au bout de quelques années<sup>23</sup>. C'est dans cette boutique que Xadi s'est liée d'amitié avec un des *patrons* de la ville, un Français du Sénégal ou Sénégalais d'ethnie française comme d'autres les appellent, propriétaire, gérant et associé de plusieurs *business* dans la ville. Ce notable l'a « prise sous son aile » dit-elle. Le reste fut une affaire d'invitations en invitations, de salons en salons. Je venais de comprendre comment Xadi s'était retrouvée notable, membre du petit gotha français de Saint-Louis.

Si les deux inscriptions dans l'espace, que je viens de brosser semblent différentes, elles n'en manifestent que davantage l'idée qu'au-delà des (auto) référencements, c'est la *condition de migrant*, notamment dans son poids symbolique et politique qui reste l'enjeu. Du Nord au Sud et du Sud au Nord, on n'est ni également étranger, ni également migrant. La grande masse des émigrés africains est loin de bénéficier à l'étranger des rapports sociaux privilégiés de classe dont jouit la grande majorité des immigrés

20 Dans ses mésaventures il lui est, une fois, arrivé que les policiers ne lui aient jamais remis son passeport en le libérant. Cela s'est passé en Turquie.

21 Un quartier populaire et pauvre de Saint-Louis.

22 Un met sénégalais à base de mil et de lait-caillé. Il peut être pris comme dessert ou comme repas. Selon la situation, on le considérera comme un petit plaisir ou comme un indicateur de précarité ou pauvreté.

23 La ville de Saint-Louis, principalement le centre-ville, se prête facilement à dessiner une carte des cafés et places d'affaires « incontournables », dûment interconnectés grâce à des réseaux et des personnels soignant les civilités en dépit de quelques petites haines ordinaires. La boutique que je viens de mentionner fait partie de ce dispositif.

européens dans l'espace africain<sup>24</sup>. D'un axe à l'autre donc, et comparativement, c'est au prix de renoncements lourds dans leurs espaces européen ou nord-américain de migration que se gagnent les capitaux sociaux, économiques et symboliques que les Sénégalais de l'étranger aiment investir, par la suite, dans les luttes de classement qu'ils se livrent dans l'arène nationale (Kane : 2011). Alors que, concomitamment, c'est à des coûts moindres, que les communautés migrantes européennes, bénéficiaires de rapports sociaux privilégiés de classe dans l'espace africain d'accueil, accèdent à des avantages locaux importants, et plus ou moins convertibles ou non en capitaux de divers ordres dans leurs espaces d'origine<sup>25</sup>.

Si les manifestations concrètes de ces rapports sociaux privilégiés de classe sont étudiées déjà, notamment en lien avec la question des patrimoines, des loisirs et du travail domestique que ces communautés mobilisent, on semble, dans le même temps, avoir fait très peu de place à l'examen spécifique de leurs aspects « patronage social » et, donc, de clientélismes entretenus aussi bien avec toute une armée de manœuvres qui fournissent des services pour plus de commodités dans le quotidien, mais aussi avec toute une kyrielle de cadres locaux qui tiennent des positions importantes à divers niveaux des chaînes de gouvernance et de commandement territorial et administratif.

Dans une vue de surplomb d'une petite ville comme Saint-louis, notamment l'île, ce que j'ai appelé tantôt le petit ghotta français polarise assez bien ce qui vient d'être décrit. Pour des raisons objectivement liées à l'histoire coloniale et à la carte de redistribution des richesses sociales et économiques, les ressortissants français, particulièrement ceux qui tiennent les salons et font tourner les dîners et déjeuners, *savent tout* ou *presque* de ce qui se fait ou va se faire. Ils forment un *réseau terminal* où se rencontrent les infos en provenance de la rue (par leurs personnels et autres courtiers) et les infos qui viennent des *invités* de leurs salons, à travers les gens d'en-haut. À ces ressources importantes se rajoutent celles que les personnels de l'ambassade, du consulat et des services culturels, souvent de passage, apportent. L'institut français joue un rôle important dans ce dispositif de polarisation en constituant aussi un espace de convergence des expressions intellectuelles, culturelles et artistiques de la société d'accueil qui peinent à trouver place ailleurs<sup>26</sup>.

Dans tout ceci se joue, au fond, la fabrique de communautés migrantes européennes fortes, là où la réciproque ne peut pas être possible ou, du moins, n'est pas à la portée des nations africaines prises seule à seule. En effet, outre les dimensions sociales et quotidiennes qui contribuent au succès de cette fabrique, on a le rôle déterminant des ambassades et autres dispositifs consulaires dont les capacités de manœuvre dans l'espace

24 Voir dans ce dossier thématique l'article de Hélène Quashie

25 En 2004, lors des mouvements de rapatriement des Européens de Côte d'Ivoire, une jeune femme française exprimait ainsi son désarroi : « Je ne sais pas ce que je vais faire, j'ai un CV africain ».

26 Ironie du sort, voulue et vantée comme une faculté de seconde génération chargée de concrétiser l'africanisation effective de l'espace universitaire saint-louisien, la Faculté des Civilisations, religions, arts et communication de l'Université Gaston Berger a fini par élire domicile dans les jardins de l'Institut français.

d'accueil tiennent de la permanence des dépendances des États africains par rapport aux anciennes métropoles coloniales.

Ainsi, même lorsqu'ils ne sont pas spécifiquement demandeurs, et même lorsqu'ils cultivent la distance avec leurs représentations consulaires et diplomatiques, les ressortissants de l'Union Européenne, sous nos tropiques, ne voyagent pas moins sous un consistant parapluie<sup>27</sup>. Ce parapluie détermine leurs conditions de migrants dans l'espace africain. Nous avons, ici, toutes les questions liées aux systèmes de police, d'intelligence et de surveillance qui les précèdent, les accompagnent et raccompagnent, dans le cadre des politiques d'extension des initiatives sécuritaires opérées par les gouvernements occidentaux pour protéger leurs propres territoires depuis des foyers les plus lointains. Dans cet ordre d'idée, les *kits* de sécurité sont venus se superposer aux classiques *kits* sanitaires. Le but est de faire de chaque candidat européen au voyage dans nos pays, un corps traçable, extractible et rapidement *sécurisable* dans le plus proche *safe-room*.

Tout ce système s'appuie sur des archives, des outils et des bases de recensements opérationnels, dans lesquels les chaînes de continuité entre les individus et les consulats sont relativement huilées, via les réseaux téléphoniques et les messageries électroniques. À titre illustratif, les ressortissants de l'UE et d'Amérique du Nord reçoivent des messages d'alerte quand des suspicions d'attaques terroristes sont enregistrées par leurs services de renseignement dans nos pays, tandis que nos gouvernements nationaux ne libèrent pas, nécessairement, l'information pour le grand public.

L'épisode de la pandémie de la Covid-19 est venue constituer un test grandeur nature des dispositifs patiemment mis en place dans nos pays, singulièrement depuis la guerre du Mali, et liés à l'agenda sécuritaire européen dans le Sahel. En l'espace de quelques jours, la petite ville de Saint-Louis s'est retrouvée dans une agitation importante marquée par les préparatifs de départs précipités de plusieurs membres de la communauté européenne. Les cafés des terrasses et d'hôtels, accueillant d'ultimes et rapides rencontres çà et là, ont donné l'impression d'une fin de monde. La situation était d'autant plus troublante que ce que l'on organisait de fait, c'était un « sauvetage », qui transférait des individus d'un espace manifestement plus sûr (Sénégal) à un espace où le danger de mort était manifestement critique (Europe). J'ai passé avec Binta, qui allait elle-même être évacuée, plusieurs heures durant ces quelques jours, en ne sachant pas trop si je voulais ou si je pouvais lui demander pourquoi elle ne s'autodéterminait pas par rapport aux mesures officielles annoncées par son consultât et décidait, par elle-même, de rentrer ou de ne pas rentrer. Finalement je n'ai pas posé la question, mais des mois plus tard une longue conversation nous a ramenés à ce moment historique précis et je reçus d'elle, ce retour réflexif sur l'événement : « *On ne peut pas dire que le processus était violent, c'est vrai. Il est difficile aussi de ne pas noter que notre gouvernement n'a pas "un peu" décidé pour nous, afin de se couvrir les épaules. Au moment où l'État du Sénégal décidait de*

27 Les catégories de migrants européens non-blancs sont concernées, cf. l'article d'Hélène Quashie dans ce dossier

*fermer toutes ses frontières, nul ne pouvait dire comment la situation aller évoluer. Le blâme ne peut donc être jeté facilement sur les autorités consulaires qui ont anticipé dans un sens, pour ne pas être obligées d'agir dans un contexte plus difficile. Enfin, c'est vrai, il faut le dire, dans notre communauté, certains voulaient être évacués, mais au Sénégal ou aux États-Unis cela ne changeait rien, ils voulaient juste se retrouver chez eux. D'autres ne voulaient pas nécessairement partir, mais sont partis. Et d'autres ne pouvaient simplement pas partir. On ne nous a pas sortis, mais on nous a facilité la sortie ».*

Dans une large mesure, l'évacuation des ressortissants européens a mis en lumière ce que Achiume Tendayi appelle, comme rappelé plus haut, l'extension de la souveraineté des pays du Nord dans les pays du Sud d'où leur proviennent leurs immigrations non désirées.

De l'ensemble des aspects développés dans cette partie on pourrait spontanément conclure sur l'idée que nos sociétés et nos territoires sont de simples subordonnés ou victimes dans les relations qui les lient aux espaces de provenance des migrations européennes qu'ils accueillent. Sans être entièrement faux, cette conclusion serait néanmoins trompeuse. En effet, lorsque vient l'enjeu de mettre en perspective les discours et les pratiques de l'accueil de l'étranger au Sénégal, aucune réflexion ne saurait se réduire à une simple économie impériale. Des discours, savoirs, relations et pratiques complexes existent et dessinent, tout au contraire, une économie politique de l'accueil et de l'hospitalité qui invite à penser la question migratoire à partir de perspectives alternatives. C'est ce qu'il nous reste à démêler.

### **III. Pour une voie africaine dans l'enjeu des migrations contemporaines : penser par-delà le paradigme de la domination raciale et impériale...**

Sans logique ethnocentrique ou essentialisme aucun, il importe donc de faire face à la nécessité d'une réflexion sur l'accueil, sa réalité, son expérience en termes de culture qui la délivre.

Au cours de l'une de mes conversations avec Xadi, une confiance surprenante me fut faite : « *tu ne peux pas t'imaginer tout ce que peut vivre, ici, une femme célibataire blanche* ». La révélation est consécutive à deux incidents, à quelques jours près, qu'elle venait de traverser<sup>28</sup>. Venant de Xadi que j'ai déjà située plus haut, dans une certaine cartographie de la migration européenne à Saint-Louis, la question se complexifie en débordant sur

28 Pour le premier incident : un jeune-homme de la ville qui présente des problèmes de santé mentale avait l'habitude de suivre Xadi, depuis plusieurs années, mais cette fois il avait sauté le mur de sa maison et s'était endormi sous sa véranda. Pour le second incident : en allant s'occuper d'une affaire à la société d'électricité, un jeune homme qu'on venait à peine de lui présenter, s'était mis à lui faire une drague publique, séance tenante. Xadi me dira qu'un tel incident ne pourrait pas arriver à une femme sénégalaise de son âge, le début de la quarantaine. Elle avait assimilé l'incident à un « manque de respect » qui ne se serait pas possible si elle avait été sénégalaise.

une problématique de genre : *femme, seule et blanche*. Cependant, ce n'est pas dans cette direction que j'approfondirai son propos, mais plutôt sur le concept d'accueil. Dans son propos, le « ici », c'est-à-dire *ma* société, m'avait interpellé et pressé de lui demander comment, au bout du compte, elle s'était sentie accueillie vingt ans durant au Sénégal. Au moment où cette conversation eut lieu, Xadi avait déjà décidé de quitter le Sénégal et de rentrer chez elle dans les mois qui allaient suivre. La réponse à ma question n'est pas venue tout de suite. Elle lui opposa un timide : « Je ne voudrais pas, non plus, être injuste avec ce pays qui m'a aussi beaucoup apporté ». Elle n'allait me revenir qu'une dizaine de jours plus tard, en ma confiant que ma question l'avait fait réfléchir et qu'elle voudrait bien en reparler à l'occasion. Quand le moment vint, elle laissa entendre : « *j'ai pensé à ma famille, à chez nous... Nous n'accueillons pas. Il n'y a pas cette culture. Après, cela permet de comprendre beaucoup d'autres problèmes, comme les problèmes des migrants. Cet accueil inconditionnel qu'il y a ici, cela n'existe pas chez nous* ». C'est, à bien des égards, cette remarque qui m'a déterminé, par la suite, à considérer la nécessité d'engager les deux questions suivantes.

En effet, qu'est-ce qu'*accueillir* un étranger et comment une société prend-elle ce temps ? *À contrario*, comment une société ne prend-elle plus ce temps, ou n'en veut plus, ou, pire même, décide, peut-être, de ne plus en avoir qu'un entendement instrumental, politicien, mercantiliste ? Et c'est bien à ces questions, rapportées à notre histoire sociétale à la fois longue et contemporaine, auxquelles nous devons chercher des réponses, si nous voulons sortir des logiques épistémiques qui nous victimisent pour embrasser, résolument, celles qui honorent nos *agencités*.

Cet essai de réflexion, ici, s'ouvre sur une fausse nostalgie mais qui constitue un bon angle d'attaque. À l'époque de ces belles prétentions, l'État-nation sénégalais qui voulait faire dialoguer « tradition et modernité » *versus* « enracinement et ouverture » disposait, à travers son école nationale, d'un programme de cours élémentaire qui s'appelait « Éducation morale ». Et l'une des leçons du jour était : « *En Afrique, l'étranger qui arrive est roi* » ! Certes, l'école publique qui dispensait aux jeunes âmes de la République cette morale du souci de l'Autre, n'a plus les moyens de ses prétentions, depuis les cures d'ajustements structurels subies à l'orée des années 1980. Cependant, la formule a été sauvée de l'oubli par le marketing territorial autour du roman national célébrant un peuple profondément accueillant. Cela donne un slogan devenu célèbre, même hors du pays : « Sénégal : Terre de *Teraanga* ».

Au-delà du folklore qui a aussi son importance – on l'oublie souvent, le régime social de l'accueil de l'étranger s'inscrit, au Sénégal, dans une signification ontologique et politique mêlant, de manière duale, ce que je nomme *matrice liante* et *matrice déliante*.

Dans la première matrice, nous naviguons dans un ordre d'inconditionnalité de l'accueil matérialisée à travers des corpus, des espaces et une culture, tous fondus dans des règles de prestation de la parenté (sociale et symbolique) qui, au-delà du Frère universel ou *doomu ndey* en wolof, s'applique au vivant en général, en vertu de la commune terre-mère.

Dans la deuxième matrice, nous sommes dans l'ordre des conséquences philosophiques et politiques impliquées dans la fameuse proposition de Koc Barma Fall, philosophe sénégalais du 17<sup>ième</sup> siècle, qui dit dans une célèbre maxime : « *Le roi n'est pas un parent !* ». Autrement dit, distinguer entre *le roi* et *le parent*, c'est définir deux régimes éthiques aussi bien distincts, qu'exclusifs et, néanmoins encore, qui appellent à être pensés ensemble. M. Foucault tout comme J. Derrida ne s'y sont pas trompés. Tandis que le premier fait de la politique, et donc de l'espace même d'épuisement de la guerre, une continuité de la guerre ; le second, quant à lui, suggère une indépassable ambivalence qui, d'un même jeton, tient inséparablement unis les deux registres de l'hostilité et de l'hospitalité.

La formule de Koc Barma Fall, « *Le roi n'est pas un parent* », comme je l'ai déjà suggéré dans d'autres travaux (Seck : 2015, 2017), doit être interprétée à l'aune de la théorie du contradictoire de Stéphane Lupasco (1973 : t1, t2 ; 1973), mise en valeur par l'anthropologie de la réciprocité (Temple et Chabal : 1995). L'enjeu est de pouvoir l'envisager, clairement, comme forme sociale ou politique qui, selon les circonstances, opère des actualisations et des potentialisations des deux polarités qui la composent. Autrement dit, le régime du roi ou non-parent s'actualise en potentialisant l'ordre du Frère universel (hospitalité ou parenté) et le régime du parent ou Frère universel s'actualise en potentialisant l'ordre du roi (non-parenté ou hostilité).

Comment passe-t-on ici de la théorie à une possible observation empirique ? On pourrait convoquer une remarque faite par Binta qui me confiait ainsi sa perplexité face à son expérience sénégalaise de l'accueil. Pour elle, le Sénégal lui semble être un pays assurément accueillant, mais tout autant troublant dans cet accueil. On lui ouvre les portes, on lui offre à souhait le plat national, on l'invite sans fin dans les cérémonies, mais elle ne peut jamais savoir si sa présence, en tant qu'étrangère, reste perméable à la culture sénégalaise. Dans cette question du jusqu'où se sent-t-elle admise entièrement comme telle, j'ai cru comprendre qu'elle essayait de m'expliquer un paradoxe : celui de ressentir physiquement sa présence au milieu du salon, sans vraiment être sûre d'être, pour autant, dans la maison.

On peut le voir, le malaise de Binta nous permet, en réalité, de toucher le croisement de deux territorialités : l'une domestique et plutôt faussement naïve, l'autre politique et plutôt vigilante. Nos deux formules disent bien : « En Afrique, l'étranger qui arrive est roi » et « *Le roi n'est pas un parent* ».

En effet, ce n'est pas hasard qu'à la suite du philosophe, Koc Barma Fall, la sagesse populaire de l'accueil installe spontanément l'étranger qui arrive, du côté du Roi, c'est-à-dire du côté du pouvoir, de la guerre, de la perturbation et non du côté de la parenté. Cette anticipation a un sens et une fonction que l'on rate, si on ne prend pas en compte sa nature dynamique. Voilà pourquoi, sous ce rapport, on ne remerciera jamais assez Abdelmalek Sayad, d'avoir souligné que la question migratoire relève, fondamentalement, de la « *pensée d'État* » (1999). Il note : « (...) *penser l'immigration, c'est penser l'État* » et, c'est « *l'État qui se pense lui-même en pensant l'immigration* » (1999 : 6). Sayad, cependant,



laisse le problème sans fin. Or, c'est, là, à ce point mort, que la question de l'étranger, dans sa conceptualisation ontologique, sociale et intellectuelle, en contexte africain, change tout, en dépit d'une formulation qui peut sembler ténue. En effet, l'étranger n'est *roi* et donc n'est *la* rupture et n'est *la* guerre que pour, en quelque sorte, *subir* (dirait Dominique Temple) l'hospitalité ; occasionner la paix et garantir la croissance par l'inclusion et non l'exclusion, par l'élargissement et non la restriction. Pour rester dans le vocabulaire de Lupasco, dans le *principe antagoniste* ou *logique du contradictoire* à l'œuvre ici, se joue une opération politique, loin d'être naïve, de retournement de la matrice déliante (étranger /roi/ hostilité) pour faire valoir la matrice liante (Frère universel / accueil/ hospitalité). Cela veut dire, qu'en tout premier lieu, c'est un geste vital d'accueil et donc d'hospitalité qui perpétue la communauté et non un réflexe de repli défensif sur soi. S'il y a un miracle, quelque part, il tient bien à ceci alors : l'étranger est une opportunité constante de paix perpétuelle et d'abondance perpétuelle. On peut même dire, que c'est, à la limite, l'hospitalité qui commande la réponse communautaire et non la réponse communautaire qui appelle l'hospitalité, comme le voudrait le chiche principe de souveraineté à la base du discours migratoire de l'Union Européenne.

Ce que nous gagnons en déplaçant la perspective théorique dans l'analyse de notre rapport à la présence des communautés étrangères occidentales dans nos pays, c'est de réengager des possibilités de réponses nouvelles à la question : comment l'Afrique s'insère-t-elle dans l'ordre du monde, que peut-elle y apporter, y changer ? Pour ce faire, notre responsabilité est de continuer de théoriser et de confronter les grammaires africaines ontologiques de l'accueil aux formes prosaïques des discours et pratiques qu'elles épousent dans le contexte de nos sociétés contemporaines subjuguées par des espaces et des modèles qui reposent sur le principe de non-accueil. En effet, ce siècle qui avance ne nous laissera sans doute pas grand-chose, à la fin, de tous ces espaces et entités qui peuplent et organisent nos vies, nos différences et nos poids dans le monde (frontière, État, État-nation). Devoir élargir encore davantage les frontières de l'accueil pourrait s'imposer à notre civilisation, plus vite que nous le pensons. Accueillir et être accueilli perpétuellement est, plus que jamais sans doute, l'humanité qui vient et le prix de sa sécurité et de sa réconciliation.

#### **IV. Changer la base émotionnelle du débat : notes en direction des scènes intellectuelles africaines et diasporiques.**

La participation critique de l'Afrique au débat international sur la migration ne peut être engagée sans statuer sur le handicap que constitue l'État africain actuel. Dans les théories de la crise de l'État appliquées à l'Afrique, il y a toujours l'idée sous-jacente que le but de l'État est, entre autres, de pourvoir aux besoins sociaux ou de créer les conditions adéquates à cette fin. Cette perspective oublie qu'un État peut avoir une

autre vocation ; une vocation différente de cette fin-là. Son but peut être de capturer un territoire, ceinturer ses habitants, les prendre en otages et, si nécessaire aux desseins de petits réseaux, les condamner à une mort certaine. De même, en dépit de la longévité et de l'apparente torpeur de ses dirigeants, les États africains vivent. Ils se décomposent et se recomposent, en retrouvant, sans cesse, leurs chemins dans les offres politiques globales de l'heure, dont les trois plus grosses mamelles du jour sont : la migration internationale, la sécurité et la question environnementale. L'État africain tire, plus que convenablement, ses marrons du feu dans chacun de ces agendas globaux. Que ces États aient développé de sérieuses capacités de navigation dans les eaux sinueuses des relations internationales et des organismes de gouvernance internationale, ne doit pas tromper, non plus. Ils restent toujours des États-garde barrières (F. Cooper : 2012 ; 2015) pour l'Europe et ses intérêts stratégiques. Les personnels qui les animent savent que, dans ce jeu redoutable de prestidigitateur, seul compte la disponibilité des ressources nécessaires au musèlement des clientèles et à la punition des récalcitrants (Diouf et Diop : 1999). On sait bien que ce que l'on appelle l'échec du développement économique et social de l'État africain n'est que le succès magistral d'un système prédateur qui n'a pas les buts de développement et de progrès qu'il prétend avoir. L'État africain n'est pas impotent et il n'a pas échoué, il faut sortir de ce discours tellement colonial.

Considérant ce qui vient d'être dit, comment donc ne pas en convenir : dans ses actuelles configurations, l'État africain n'est pas un allié pour changer la donne dans le débat international sur la migration. S'il peut de temps à autres garantir le spectacle, pour monter surtout les enchères, il n'est pas raisonnable d'attendre de lui son auto-sabordage. Ce qui, en conséquence, repositionnera, depuis l'Afrique, le débat sur la migration internationale devra contourner l'État, c'est-à-dire, échapper à son orbe. De même, ce n'est pas nécessairement sous les traits des dites sociétés civiles (bien professionnalisées, bien domestiquées et bien soucieuses d'ordre et de paix) que cela pourra se faire. Voyons-ça, plutôt, du côté du « peuple des échelles » dont parle Koulsy Lamko, cette force qui se relève de chaque coup meurtrier, pour continuer encore d'aller chercher sa vie là où le butin est gardé.

L'autre point qu'il faut clarifier, c'est pourquoi, en dépit d'un poids migratoire africain particulièrement faible dans son espace, l'Europe se montre autant contrariée par les lointaines frontières africaines ? Accompagner l'Afrique, à coup de millions d'euros de projets, et aussi de barbelés, à endiguer un problème que la solution a fini de rendre tellement coûteux en vies gâchées, voilà qui est, pour le moins, étrange. On pourrait facilement rire des fausses hypocondries européennes autour des migrations internationales, si, au fond, quelque chose de relativement inquiétant ne se jouait dans les valises de soins dispensées à nos États et à nos communautés par l'Europe. En effet, dans ces soins que le médecin applique au malade, il n'y a aucune promesse de lendemains meilleurs, mais seulement une préemption sur nos potentiels et donc un approfondissement des liens désavantageux, pour le moins, qui nous lient à l'Europe.

Mon hypothèse est que l'Europe cherche moins à contenir un péril migratoire douteux qu'à blanchir son butin de quatre siècles de guerre de rapine et d'opérations de pirateries. Elle se relance, juste laborieusement, dans le contexte d'un monde qui redevient multipolaire et où d'autres axes de savoirs et de pouvoirs sont en train de s'esquisser dans des directions qui ne sont pas ses vieux trottoirs (Amin : 2016).

À ce point, et pour nous, quelle chance ou opportunité historique demeure néanmoins jouable ? De quelles cartes, ici, dispose l'Afrique, en ses mains ? Que peut-elle en faire ?

Pour répondre à cet horizon de questionnements, je souhaite discuter deux points. Le premier est la contribution introduite par Achume E. Tendayi dans le débat Migration et droit international à travers le concept de la « migration comme décolonisation » ; le second est celui du *défaut d'âge politique* souvent appliqué aux territorialités domestique, familiale, individuelle des migrations africaines post-coloniales, voire postnationales.

Sur le premier point, Achume, E. Tendayi propose un dispositif analytique et critique, à travers le concept de « néo-empire ». Reprenant le thème du « migrant économique », elle suggère : « Given the failure of formal independence to undo colonial subordination, for some Third World persons, so-called economic migration may enact a process that enhances individual self-determination within neocolonial empire, irrespective of its implications for the collective self-determination of Third World nation-states. This personal pursuit of enhanced self-determination (which asserts political equality with First World citizens) is thus decolonial; it is migration as decolonization » (2019: 1522). La migration comme décolonisation a bien le mérite d'offrir une solution à la lancinante question des réparations liées aux logiques d'expropriations coloniales qui sont la cause structurelle des crises auxquelles les réponses migratoires sont apportées. Pour autant, on peut se demander si cela est une piste solide vers une décolonisation conséquente. La réponse migratoire du Sud vers le Nord, pour juste qu'elle puisse être du point de vue des droits, ne pose pas moins problème au regard de ce que pourrait être des solutions africaines de sortie de l'empreinte coloniale. Favoriser d'autres axes, d'autres géographies, d'autres réseaux et d'autres ambitions me semblent plus salvateurs. Les énergies du Sud investies, à travers la migration, dans le Nord, ne répliquent-elles pas, à l'infini, la même asymétrie de départ ? En d'autres termes, ce qu'elles parviennent à arracher et transférer du Nord au Sud peut-elle être autre chose qu'une solution toujours provisoire à l'intérieur de la structure permanente du problème qui est, de fait, l'axe Nord-Sud – tant que cet axe n'aura pas été profondément reconfiguré ?

Sur le deuxième point, relatif aux débats académiques sur le concept de diaspora, le problème est le rabattement inadéquat de modèles récurrents (juifs ou albanais), sur les formes singulières que les expériences du déracinement, du trauma, de la migration et des déplacements contraints ou aspirés, prennent dans le cas de l'Afrique post-coloniale. Ces rabattements, plutôt discriminants, donnent à penser les inscriptions diasporiques des migrations africaines post-coloniales dans l'espace européen, comme engageant essentiellement des logiques de catastrophes humanitaires ou de proximités culturelles.

Or, il s'agit d'être attentif aux formes de subjectivités et de rationalités que ses principaux acteurs en énoncent, quelle que soit la catégorie ou classe sociale concernée. Les communautés migrantes africaines dans les pays du Nord sont le fruit de situations de références politiques, souvent inscrites dans la durée, loin d'être réductibles à de strictes territorialités individuelles, domestiques, claniques ou lignagères<sup>29</sup>. À titre illustratif, on peut observer, dans le cas du Sénégal, comment les communautés émigrantes sont des reflets de la volonté d'État à travers le jeu du clientélisme politique d'un côté, tout comme des reflets des trajectoires de la contre-société de l'autre. Et, sous ce dernier rapport, il est utile de rappeler que saboter l'emprise de l'État, se cacher de lui, entretenir avec lui un commerce strictement instrumental et suspicieux sont de vieux répertoires du politique en Afrique que les trajectoires, expériences et communautés migrantes reflètent en maints domaines. Au Sénégal, toujours, outre l'économie de la traite arachidière, c'est grâce à la migration qu'une communauté confrérique comme celle des mourides a pu construire un protagonisme critique avec l'État. Le procès en défaut de politique ou de maturité diasporique est donc à prendre comme une approche inappropriée d'une situation qui, sans doute, révèle un style africain de tracer son sillon dans le contexte des migrations internationales. Un style autrement politique et autrement diasporique, révélant un acteur toujours en avance, et toujours doté du sens de la « fugitivité » (Moten et Harney : 2013) dans l'espace du « néo-empire » où il fait valoir déjà, dans la pratique, son droit à la circulation et à l'établissement.

## V. Pour ne pas conclure ou le pari du réquisitoire

Ouvrons ceci par deux vignettes.

En 2014, une conférence de quelques jours, m'amène à Lausanne. Sur le visa d'une validité de quelques mois dont le consulat m'a gratifié, un agent de la police des frontières suisses passe un temps relativement long. Il tourne et retourne le document dans tous les sens, avec un air persistant. Le document, pour ainsi parler, reste de marbre et ne lui concède aucune trace de faute. De guerre lasse, il le repose sur sa table de travail, puis se met à le gratter avec son ongle à divers endroits, avant de se décider à enregistrer les informations me concernant et à me remettre mon passeport. Aucune conscience professionnelle, même zélée à outrance, ne pouvait expliquer la manière dont cet homme, sous la couverture de sa tenue de policier, s'est livré, avec une telle absence d'élégance, au contrôle de la régularité de mon titre de voyage, au point de ne pas se soucier de pouvoir l'endommager. J'ai le sentiment que, quant au fond, quelque légal ou illégal pouvait être mon statut, ma seule présence à ce poste-frontière suffisait à son problème.

J'ai en tête, cette interaction surréaliste avec une fonctionnaire du consulat de France à Dakar, en 2010. J'étais candidat à un visa pour aller honorer une mission de recherche

<sup>29</sup> Et, du reste, aucun de ces niveaux n'est exempt de sens politique.

et de publication dans le cadre d'une bourse postdoctorale délivrée par le CNRS, à l'occasion d'un programme ANR auquel je participais. « C'est tout ce que vous avez, Monsieur ? », me demanda mon interlocutrice en parcourant le dossier que j'avais glissé dans la fente de la baie vitrée (blindée ?) qui nous séparait. Surpris par la question, je ne réalisai qu'avec une fraction de retard sa propre surprise à elle. « On ne part pas en France, avec seulement ça hein... », finit-elle par lâcher, par dépit, par fatigue, ou de manière involontaire, au milieu d'une série de questions qui me faisaient prendre conscience, l'une après l'autre, que j'inspirais à la France (moi dont la France habite le pays), par le biais d'un protocole que cette personne en face de moi déroulait, une peur que je disparaisse dans la nature une fois les pieds dans l'hexagone et que j'y devienne un... migrant économique. Quelques jours plus tard, je devais récupérer mon passeport avec le tampon « Visa Refusé » (ou quelque inanité dans le genre). Le consulat de France venait de me refuser un visa de quelques semaines, alors que je venais à peine de rentrer souverainement dans mon pays, après un peu plus de 10 années de ma vie passée en France. Le consulat de France avait estimé que ma fiabilité n'était pas suffisamment claire, en dépit de la clarté de ma mission placée sous la couverture d'une institution de recherche parmi les plus prestigieuses de France.

Comme le disent si bien les Wolof, point besoin de se bousculer pour bien apercevoir la chose. Dans la première situation, la légalité de mes titres ne m'a pas protégé de la malveillance du policier suisse, et elle ne m'a pas fait rentrer de manière apaisée et sereine dans le pays de ma destination. Dans la deuxième situation, un arbitrage au rabais, mais à la hauteur du décideur, a pris le pas sur l'ensemble des possibilités raisonnables qui s'offraient au consulat de France.

Le fait est que, dès lors que l'on est noir et africain, il est presque impossible d'échapper, sur les chemins qui mènent à l'Europe ou pire encore, seulement possiblement à l'Europe, au risque de l'humiliation et surtout à celui, très anormalement élevé, de se voir physiquement dégradé et agressé par de brutales forces policières, publiques ou privées. Emmanuel Fosso Someon Chedjou, un jeune commerçant camerounais, en partance pour Dubaï, fut intercepté, dans le courant du mois de janvier 2020, à l'aéroport d'Istanbul, par des agents de contrôle de visas qui l'ont dénudé, tabassé, affamé et ligoté dans du film plastique pour le ramener à son pays<sup>30</sup>. Ceci est un vieux problème de corps livrables à la chasse, c'est-à-dire, disponibles à être chargés sans conséquences, le plus souvent (L. Miano : 2017 ; M.L. Hill : 2016). Contre ce fardeau de l'homme noir, aucune immunité de classe n'est assez dissuasive, pour se tirer d'affaires à tous les coups. Chaque guichet, du service des visas à l'embarquement, chaque poste frontière, de la sortie à l'entrée, en passant par le simple transit, constitue un moment dans lequel, objectivement, sa vie peut passer de la tranquillité la plus plate à l'emballement le plus

30 Voir «Ils m'ont emballé comme un colis : le cri de détresse d'un Camerounais expulsé de Turquie», disponible sur : <<https://observers.france24.com/fr/20200221-turquie-cameroun-expulsion-avion-turkish-airlines-passager-plastique>>

injuste et inattendu. On a beau savoir, il reste qu'il est impossible, en ces matières, de ne pas être pris de haut, de ne pas être pris de court, de ne pas accuser le coup. La question qui vient, dès lors, appelle la réponse de ceux qui ont accaparé tous les droits de décider à propos des migrations internationales : qu'est-ce qui donc ne va pas chez vous ?

Et, maintenant, voilà, laissez-nous vous la rendre votre sacrée victoire dans la plus insoutenable des barbaries et dans votre terreur sans fin (Chomsky et Vltchek : 2015) sur nos vies, images et réputations.

Pour choyer la meute, il vous fallait nous contenir et nous éloigner de votre « espace de liberté, de paix et de sécurité », quitte à tomber les uns sur les autres au sens propre comme figuré (S. Sarolea : 2018). Mais, la voilà maintenant, debout et superbe, cette fois après vous et entre vous, vociférant dans vos urnes, dans vos illustres assemblées nationales, dans vos primatures, jusque dans les sanctuaires de tous vos droits, jusque dans les chaumières de vos plus belles leçons d'humanité. La voilà, surtout, votre sacrée victoire à la Pyrrhus. Comment ne l'aviez-vous pas vu venir, droit sur vos mains de sacrificateurs ? Car, entendons-nous bien, le problème ce n'est plus la meute qui se repaît de nos ombres que vous leur *jetiez à la gueule* depuis 40 ans. Le problème, ce n'est même plus tous les nôtres encore fauchés au pied des barbelés. Ces mourants, toujours nôtres, aux corps déchirés par la ferraille, et sur lesquels marchent, indifférentes, des bottes rouges de sang. Cet amas de corps, inlassablement nôtres, de votre chasse de prédilection, dans laquelle la matraque taille encore dans la chair – puisque oui, il faut bien que dans un ultime geste de rage, encore couper, net, un dernier souffle<sup>31</sup>. Comme si nous, nous avions du temps à perdre à s'amuser avec nos vies ; du temps à s'amuser à perdre nos vies sur les chemins mortels de vos camps de réfugiés et autres frontières extérieures, et si lointaines. Si quelque chose ne va pas donc, ce n'est pas chez nous que cela ne va pas (Moten et Harney : 2013).

En revenir, reviendra à repenser l'inconditionnalité de l'accueil comme seule gage d'un monde, authentiquement espace de paix, de liberté et de prospérité. C'est la leçon en provenance du Sénégal : l'étranger qui arrive est roi, mais il ne l'est que pour être fait parent.

## Bibliographie

- ACHIUME E. Tendayi, 2019, "Migration as Decolonization", 71 STAN. L. REV; 1509, p. 1509-1574
- AMIN Samir, 2016, The world without Bandung, or for a polycentric system with no hegemony, *Inter-Asia Cultural Studies*, vol. 17, n°1, p. 7-11.
- AMIN Samir, 1973, *Le Développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris, Éditions de Minuit.

31 Juin 2022 : Melilla...

- APPADURAI Arjun, 2015, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, Traduit par Françoise Bouillot.
- BAUMARD Maryline, 2019, « Six Leçons sur les migrations africaines », *Le Monde*, 18 septembre.  
[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/18/six-lecons-sur-les-migrations-africaines\\_5511874\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/18/six-lecons-sur-les-migrations-africaines_5511874_3212.html)
- BEN SAÏD Daniel, 2000, « Pour une critique de la violence », <http://danielbensaid.org/Pour-une-critique-de-la-violence#:~:text=Le%20droit%20international%20en%20question,chose%20de%20sa%20puissance%20fondatrice>
- BURGIS Tom, 2015, *The looting machine: warlords, tycoons, smugglers and the systematic theft of Africa's wealth*, HarperCollins Publishers.
- CEYHAN Ayse, TSOUKALA Anastasia, 2002, « The Securitization of Migration in Western Societies: Ambivalent Discourses and Policies », *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 27, p. 21-39.
- CHIMNI S. Bhupinder, 1998, « The Geopolitics of Refugee Studies: A view from the South », *Journal of Refugee Studies*, vol. 11, n° 4, p. 350-374
- CHOMSKY Noam, VITCHEK André, 2015, *L'Occident terroriste. D'Hiroshima à la guerre des drones*. Montréal, Écosociété.
- COOPER Frederick, 2012, *L'Afrique depuis 1940*. Paris, Payot.
- COOPER Frederick, 2015, *L'Afrique dans le monde. Capitalisme, empire, État-nation*. Paris, Payot.
- DERRIDA Jacques, 1998, *De l'hospitalité* (Anné Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre de), Paris, Calmann-Levy.
- DIOP Boubacar Boris, 2006, « Les nouveaux damnés de la terre », *Africultures*, vol. 67, n° 2, p. 173-183.
- DIOP Maty, 2019, *Atlantique*, Production Les films du bal, Cinekaps, Fracas.
- DIOP Momar-Coumba, 2008, *Le Sénégal des migrations. Mobilités, Identités et Sociétés*. Paris, Karthala.
- DIOP Momar-Coumba, DIOUF Mamadou, 1999, *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. CODESRIA-Karthala.
- DUBOZ Priscilla, MACIA Enguerran, GUEYE Lamine, BOËTSCH Gilles, CHAPUIS-LUCCIANI Nicole, 2011, « Migrations internes au Sénégal. Caractéristiques socioéconomiques, démographiques et migratoires des Dakarais », *Diversité urbaine*, vol. 11, n° 2, p.113-135.
- ELBAGIR Nima, RAZEK Raja, PLATT Alex, 2017, "People for sale. Where lives are auctioned for \$400", CNN.  
<https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>
- FALL Mouhamedoune Abdoulaye, 2011, *Saint-Louis du Sénégal : et si le développement n'était qu'une chimère ?* Préface de Bernard HOURS. Paris, L'Harmattan, Collection Questions contemporaines.

- FALL Mouhamedoune Abdoulaye, 2020, *Saint-Louis du Sénégal. Patrimoine de l'humanité ou patrimoine de la colonisation ?* Préface de Issiaka-P. LALÈYÈ, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales.
- FALL Pape Demba, 2016, *Des Francenabe aux Modou-Modou. L'émigration sénégalaise contemporaine*, Sénégal, L'Harmattan.
- FOUCAULT Michel, 1997, *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard.
- FRANCE 24 - Les Observateurs, 2020, « "Ils m'ont emballé comme un colis". Le cri de détresse d'un Camerounais expulsé de Turquie », 21-02-2020  
<https://observers.france24.com/fr/20200221-turquie-cameroun-expulsion-avion-turkish-airlines-passager-plastique>
- GAULIER Armelle, 2014, « Zebda, Tactikolectif, Origines contrôlées : la musique au service de l'action sociale et politique à Toulouse », Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Bordeaux.  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01139950/document>
- GAULIER Armelle, 2015, « Chansons de France, chansons de l'immigration maghrébine. Étude de l'album Origines contrôlées », *Afrique contemporaine*, vol. 254, n° 2, p. 73-87.
- GJERGJI Iside, 2013, « L'infradroit des étrangers : le gouvernement par circulaires et la gestion administrative des mouvements migratoires en Italie », *Migrations Société*, vol. 147-148, n° 3-4, p. 53-70.
- GUTIÉRREZ RODRÍGUEZ E., 2018, "The Coloniality of Migration and the "Refugee Crisis": On the Asylum-Migration Nexus, the Transatlantic White European Settler Colonialism-Migration and Racial Capitalism", *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, vol. 34, n° 1, p. 16-28.
- HARNEY Stefano, MOTEN Fred, 2013, *The Undercommons: Fugitive Planning & Black Study*. Electronic Version Published by Minor Composition.
- HILL Marc Lamont, 2016, *Nobody. Casualties of America's war on the Vulnerable, from Ferguson to Flint and Beyond*, Atria Books, New-York.
- KABBANJI Lama, 2011, « Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest », *Études internationales*, vol. 42, n° 1, p. 47-71.
- KANE Ousmane, 2011, *Religion, Transnationalism, and the Integration of Senegalese Immigrants in America*. Newy-York, Oxford University Press.
- KANT Emmanuel, 1795 (2007), *Vers la paix perpétuelle. Un projet philosophique*. Paris, Vrin.
- LAW John, 2004, *After Method: Mess in Social Science Research*. London, New-York: Routledge.
- LY Abdoulaye, 1981, *L'émergence du néocolonialisme au Sénégal*. Dakar, Xamle.
- MAKAREMI Chowra, 2007, « « De l'esprit des lois ». Quelques éléments de réflexion à propos de la « loi ADN » en France. », *Eurostudia*, vol. 3, n° 2, décembre.
- MAKAREMI Chowra, 2008, « Les « zones de non-droit » : un dispositif pathétique de la démocratie », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 32, n° 3, p. 81-98.



- LUPASCO Stéphane, 1973, *Du devenir logique et de l'affectivité. Le dualisme antagoniste*. T1, Paris, Vrin.
- LUPASCO Stéphane, 1973, *Du devenir logique et de l'affectivité. Essai d'une nouvelle théorie de la connaissance*. T2, Paris, Vrin.
- MIANO Léonora (dir.), 2017, *Marianne et le garçon noir*, Paris, Pauvert.
- NDIONE Abass, 2008, *Mbëkë mi, à l'assaut des vagues de l'Atlantique*, Paris, Gallimard. Collection Continents noirs.
- PEDERSEN Martin Lemberg, « L'Union Européenne a aussi des responsabilités dans la tenue des marchés aux esclaves en Libye », *Slate*, Article traduit par Aurélie CAPARROS <http://www.slate.fr/story/156817/union-europeenne-gestion-migrants-libye-frontieres-esclaves>. Dernière consultation le 14/12/2020
- PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, 2006, « Des diasporas africaines en construction : le cas du Nigeria. » *Anthropologie et Sociétés*, vol. 30, n° 3, p. 183-199.
- QUASHIE Hélène, 2016, « Quand tourisme et migrations revisitent le passé colonial », *SociologieS* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 07 mars 2016, consulté le 03 décembre 2022.  
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03406694>
- SAROLEA Sylvie, 2018, *Immigration et droits*, Bruxelles, Larcier Édition
- SAYAD Abdelmalek, 1999, « Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, numéro thématique Délits d'immigration, p. 5-14.
- SECK Abdourahmane, 2015, « Après le développement : détours paradigmatiques et philosophie de l'histoire au Sénégal », *Présence Africaine*, Felwine Sarr (dir). Pensée contemporaine et pratiques sociales en Afrique : penser le mouvement, vol. 192, n° 2, p. 13-32
- SECK Abdourahmane, 2017, « Panser l'en-commun. Contribution à une anthropologie de la forfaiture politique au Sénégal », in Achille MBEMBE, Felwine SARR (dir.) *Ecrire l'Afrique-monde*, Philippe Rey, Jimsaan, p. 307-340
- SECK Abdourahmane, CANUT Cécile, LY Mouhamed A., 2015, *Mémoires de routes et de corps. Figures et discours de migrants*, Actes Académiques, Paris, Riveneuve.
- SOPO Dominique, PULVAR Audrey *et al.*, 2017, « Libye : réduits en esclavage parce que noirs », *Libération*, 20 Novembre.  
[https://www.liberation.fr/planete/2017/11/20/libye-reduits-en-esclavage-parce-que-noirs\\_1611301](https://www.liberation.fr/planete/2017/11/20/libye-reduits-en-esclavage-parce-que-noirs_1611301)
- TEMPLE Dominique, CHABAL Mireille, 1995, *La réciprocité et la naissance des valeurs humaines*, Paris, L'harmattan.
- TOURÉ Moussa, 2012, *La pirogue*, Production Les Chauves-souris, Astou Film.
- WEBERI Abdourahman, 2016, « Ateliers de la pensée : le souffle de Dakar », *Le Monde Afrique*, 08 Novembre.  
[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/08/ateliers-de-la-pensee-le-souffle-de-dakar\\_5027509\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/11/08/ateliers-de-la-pensee-le-souffle-de-dakar_5027509_3212.html)

WALTER Rodney, 1972, *How Europe First Published*, Bogle-L'Ouverture Publications, London and Tanzanian Publishing House, Dar-Es-Salaam.

YENE Fabien Didier, 2010, *Migrants au pied du mur*, Séguier.

ZEBDA, 1995, *Le bruit et l'odeur*, Barclay Records.

ZEBDA, 1998, *Essence ordinaire*, Barclay Records.